

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 30 JANVIER 2021**

Etaient présents :

Mmes : GIRARDEAU L, KERELLO A, MARTIN C, MONTAVILLE Y, OUVRARD B, PROUST N, RIMBAULT J, ROUSSEAU MC,

Mrs : CILONA R, DUCKMAN M, FORGES P, GOULETTE Y, JACQUELIN S, LEMÉE A, MAGNIEZ D, MENARD P, RAMADE T, VAN NIFTERIK L,

Etaient absents excusés :

Madame A. STERVINOU qui a donné pouvoir à Mme MC ROUSSEAU

Monsieur D. CLÉMENT qui a donné pouvoir à M. P. FORGES

Madame L MAIGNAN qui a donné pouvoir à M. M. DUCKMAN

Monsieur N GOUEDARD qui a donné pouvoir à Mme J RIMBAULT

Etait absente :

Madame Angela SYLLA

Secrétaire de séance : Madame Laurence GIRARDEAU

↪ Le procès verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 n'appelle pas d'observation particulière, il est procédé à l'ouverture de l'ordre du jour.

☒ Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↪ Convention entre la Commune de Saint Saturnin et le Football Club Saint Saturnin La Milesse qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune apportera son concours financier auprès du FCSSM. (Décision n° 11/2020).

↪ Contrat présenté par la Société MEP pour la maintenance de la chaufferie des écoles, du restaurant scolaire et de la garderie. Le contrat est établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un montant de 880,00 € HT soit 1 056,00 € TTC (Décision n° 12/2020).

↪ Avenant au contrat location entretien pour la machine à affranchir avec la Société QUADIENT pour un montant annuel de 390,00 € H.T. (Décision n° 13/2020).

↪ Contrat de télésurveillance, avec la Société NEXECURE PROTECTION, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 sauf dénonciation par lettre recommandée trois mois avant expiration. L'abonnement se trouve automatiquement renouvelé par tacite reconduction pour une période égale à la durée minimale. La redevance mensuelle de télésurveillance s'élève à 47,82 € TTC. Il est précisé que chaque opération de télémaintenance réalisée à la demande de la Commune sera facturée au prix de 10 € H.T. (Décision n° 01/2021).

↪ Convention mise à disposition Mathilde SIEPER au sein du SIVOM de l'Antonnière pour 4 heures/semaine, depuis le 6 janvier 2021 pour une durée maximale de 8 semaines soit le 25 février 2021.

↪ Information sur les virements de crédits (Arrêté du 21 janvier 2021)

I- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1/AG : TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (28 H)

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'assistant (e) administratif (ve) plus particulièrement chargé(e) de l'urbanisme, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), du suivi des contrats et des missions d'état civil lors de remplacement de l'agent titulaire du pôle accueil.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'assistant (e) administratif (ve) à temps non complet soit 28/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2021, pour des missions d'urbanisme, de suivi de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), du suivi des contrats et des missions d'état civil lors de remplacement de l'agent titulaire du pôle accueil.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuvent la création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ainsi que la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2021.

2/AG : TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS A TEMPS NON COMPLET (30 H)

Compte tenu du départ d'un agent contractuel, les missions de son poste ainsi que celles du poste de l'agent chargé de l'accueil vont être réorganisées. Il est donc décidé de supprimer les deux postes d'adjoints administratifs territoriaux de 30 h.

Les missions des deux postes seront réparties sur un poste à 35h (augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif) et par la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28h).

Vu l'avis du Comité technique réuni le 28 janvier 2021

Les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et une abstention, la suppression de deux postes d'adjoints administratifs à temps non complet à raison de (30 heures hebdomadaires) au service Administration Générale et Animation à compter du 1^{er} mars 2021.

3/AG : PRÉSENTATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIERE (ANNEXE 1)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire laisse la parole à Madame Annick KERELLO, Adjointe au Maire chargée de l'amélioration du cadre de vie qui présente aux membres du Conseil Municipal, le nouveau règlement du cimetière.

Il est rappelé que la création ou la modification d'un règlement de cimetière se présente sous forme d'un arrêté du maire et que les membres du Conseil Municipal ne sont consultés pour donner un avis qui ne lierait pas le maire.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

4/AG : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DU CIMETIERE (ANNEXE 2)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire laisse la parole à Madame Annick KERELLO, Adjointe au Maire chargée de l'amélioration du cadre de vie qui présente aux membres du Conseil Municipal, les nouveaux tarifs du cimetière.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 19 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, les tarifs du cimetière qui seront en vigueur à compter du 1^{er} février 2021.

Il est précisé que ces tarifs abrogent tous les autres tarifs en vigueur jusqu'à maintenant.

5/AG : NOMINATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIERE

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de la Préfecture de la Sarthe en date du 22 décembre 2020, demandant de nommer un référent sécurité routière au sein de notre collectivité.

Le rôle du référent sécurité routière consiste à :

- ✓ Etre le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- ✓ Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité des membres présents de nommer Monsieur Philippe MÉNARD, référent sécurité routière.

6/AG : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Le Mans Métropole aux membres du Conseil Municipal.

Ce document doit être présenté en Conseil Municipal.

Ce rapport est également consultable en ligne sur le site internet de la Collectivité à l'adresse suivante :

https://echange.lemans.fr/dossiers/4237dff2296026b9e3094645f9cafaa8/RPQS_2019.pdf

Le rapport est également accessible sur le site Le Mans Métropole /facile / déchets / Collecte : le rapport 2019 se trouve en bas de la page à droite.

II – AMENAGEMENT ET URBANISME

1/URBA : VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 320 AA 233 SITUÉE DANS LE LOTISSEMENT DU PRÉ VIEUX (annulation de la délibération du 5 novembre 2020) (ANNEXE 3)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire laisse la parole à Monsieur Roger CILONA, Adjoint au Maire, chargé de l'aménagement et de l'urbanisme qui informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 5 novembre 2020 concernant la vente de la parcelle cadastrée 320 AA 233 d'une contenance de 40 m² au motif que l'avis des domaines n'apparaissait pas dans la délibération.

Vu l'avis des domaines en date du 8 décembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décident :

↳ **D'annuler la délibération du 5 novembre 2020.**

↳ De se prononcer sur la vente de la parcelle située à Saint Saturnin lieudit rue du Pré Vieux, cadastrée 320 AA 233 d'une superficie de 40 m², à Madame HERLIN-DOFFENIES Florence ou au nouveau propriétaire de la maison cadastrée section AA n° 127.

↳ De fixer le prix de vente à l'euro symbolique

↳ De désigner l'étude notariale de Maître CHASTEIGNER 14, Rue du 33^{ème} Mobiles, 72000 Le Mans

↳ De préciser que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

↳ De noter que Monsieur le Maire ou toute personne désignée par lui signera tout document se rapportant à ce dossier.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Travaux rue de l'église

Monsieur GOULETTE, informe les membres du Conseil Municipal qu'une réparation plus conséquente des trous de la rue de l'Eglise a été effectuée la semaine dernière.

Par ailleurs, il précise que les travaux de la rue de l'église commenceront à partir du mois de mai par le haut de la rue. Il a été demandé que tout soit mis en œuvre pour un bon déroulement du Bric à Brac et du Saint Saturnin Classic British Welcome, malgré ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

La Secrétaire
Laurence GIRARDEAU